



Le contrat de projet, dernier cadeau en date de la DG !! Désolé on ne veut aucun cadeau du père Fouettard (p 11-14)



**Réunion de la Commission  
Masse du 07/12 (p 5-6)**



**Réunion du CDAS  
du 25/11 (p 9-10)**

## Mort du dialogue social en Douane

### SOMMAIRE

- L'édito (p 2)
- Les brèves (p 3)
- Commission Masse du 07/12 et calendrier de la paye 2022 (p 4-6)
- GT DI-OS Mesures sanitaires du 13/12 (p 7-8)
- Réunion du CDAS 25/11 (p 9-10)
- Quel (sombre) futur pour la Douane ? (p 11-13)
- Appel pour le 10/03/2022 (p 14)
- Un symbole de la mondialisation : le passeport (p 15)
- Solutions mots fléchés - solutions/grilles de sudokus (p 16)



Comment pourrait-il en être autrement avec la dernière marque de mépris de Bercy et de la DG (même, si cette rupture ne date pas de cet épisode) ?

Alors que l'intersyndicale, finalement reçue après moult relances par O. Dussopt le 01/12, demandait la communication du contrat de projet 2022-2025 depuis début décembre, celui-ci n'a finalement été présenté qu'aux cadres sup' de la DGDDI.

À charge désormais pour eux de venir « éclairer » des agents ne comprenant sans doute pas la chance qu'ils avaient pour certains d'entre eux de perdre leur emploi. Perte que la DG elle-même, alors SG à Bercy, avait commencé à organiser.

Tout ça pour favoriser la carrière d'une DG à la recherche désespérée de sa future destination (*les Finances Publiques ???*) et pour qui les agents et leur futur ne sont que des moyens de se vendre auprès des Ministres. Le pathétique crépuscule d'encadrants supérieurs plus intéressé à garnir leur CV et détruire les services publics qu'à servir l'intérêt commun.

On est bien loin de ce DG démissionnant de son poste suite aux suppressions d'emplois que le Ministère voulait lui faire annoncer.

Bonne lecture à vous.



**LA SECTION SOLIDAIRES DOUANES  
DE FRANCHE-COMTE VOUS SOUHAITE,  
A VOUS AINSI QU'À TOUS VOS PROCHES,  
DE TRÈS BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

### NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

**M. Renaud GOYATTON**

Tél. : 09 70 27 66 92

[renaud.goyatton@gmail.fr](mailto:renaud.goyatton@gmail.fr)

Secrétaire-adjoint de section

**M. Thierry STUCKLÉ**

Tél. : 06 08 54 16 26

[thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr)

@ : [solidaires-franche-comte@douane.  
finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Directeur de la publication

**M. Renaud GOYATTON**

### NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDI)



[@SolidDI\\_Dijon](https://twitter.com/SolidDI_Dijon)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)

**Un préfet syndicaliste ?**

Une visite de site du CHSCT 25 s'est tenue le 09/12 à Besançon au siège de l'INSEE (pôle administratif Viotte). Y sont regroupés les services de la préfecture, de l'ARS, de l'INSEE...

Ce bâtiment flambant neuf et symbole du regroupement des administrations sur des sites uniques fait déjà l'objet de près de 12 800 malfaçons constatées et regorge de « merveilles » telles que les monceaux de câbles qui courent sur les sols dans les bureaux, les rideaux pas assez hauts pour protéger du soleil, des places pour personnes handicapées qui ne sont que des places classiques et donc inadaptées aux fauteuils roulants...

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase préfectoral a été la découverte que le bâtiment n'a pas été conçu pour avoir ... l'eau chaude ; l'architecte ayant estimé cela anti-écologique !!! Le représentant de l'État a donc dû taper du poing sur la table en évoquant le Code du Travail et les obligations qu'il impose. Diantre rien que ça. La Ministre de la destruction de la Fonction Publique, qui doit inaugurer ce pôle en 01/2022, aura-t-elle des tuyaux à refiler à notre préfet d'ici là ???

**Perte de pouvoir d'achat, la claque !!**

Il est de coutume d'écrire que les fonctionnaires ont perdu sur les 15 dernières années près de 15 % de pouvoir d'achat. Oui mais cela représente combien en fait ?

Pour connaître « la douloureuse » SOLIDAIRES Douanes met à votre disposition un lien qui vous permet de le calculer. Il est accessible à cette adresse et il vous suffit de renseigner votre indice pour que le calcul se fasse : <https://fonctionpublique.solidaires.org/agent%e2%8b%85es-de-la-fonction-publique-calculez-limpact-de-linflation-sur-votre-salaire>.

**Ça pique...**

En Une d'Aladin s'affiche la belle annonce que l'END Tourcoing serait en pointe dans la vaccination. Les chiffres, compte-tenu du nombre de personnels visés, reste correct sans excès.

Peut-être faut-il aussi y voir la volonté de faire oublier le fâcheux incident qui a vu ces dernières semaines un cluster éclater parmi les stagiaires en formation et les candidats aux oraux de CP et de l'exa pro A candidater sans en être avertis ?

**ASA vaccination et effets secondaires**

La DI l'a rappelé lors de la dernière réunion sur les mesures sanitaires : une ASA peut être accordée par le CDU/CSDS et chef de service aux agents qui souhaitent se faire vacciner sur temps de service.

Cette ASA peut être de 7h au maximum et est prise pour aller se faire vacciner. Tout doit se passer en « bonne intelligence » entre les 2 parties.

Par ailleurs, une ASA peut aussi être accordée dans les mêmes conditions en cas d'effets secondaires suite à la vaccination.

**OPCO & SU même vestiaire ?**

Les OPCO vont-ils finir par être, enfin, dotés d'un vestiaire leur permettant d'accomplir les visites et autres contrôles en entreprise ?

En tout cas la DG procède actuellement à un recensement des besoins par service au niveau des DI. Chaussures de sécurité, parkas, chasubles, gants... tut un panel d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) a pu être commandé.

Par contre la question est de savoir si les CO disposeront à l'avenir d'un carnet à points (système identique aux SURV) ou bien ne s'agit-il que d'une générosité passagère.



# Commission Territoriale Masse

## Visioconférence 7 décembre

La Commission Territoriale de la Masse (CTM) s'est réunie le 13/12 en visioconférence. Elle avait pour but de faire un état des travaux en cours dans les cités de la DI et d'accueillir les nouveaux responsables de cité.

M. LACHAUX (DI par intérim) présidait la réunion accompagnée de Mme VERCRUYSEN (cheffe PMR).

Étaient présents pour la parité syndicale : CFDT-CFTC, CGT, SOLIDAIRES Douanes, UNSA et USD-FO.

Assistaient également à la réunion :

- les nouveaux responsables des cités de Pontarlier (M. GUY) et des Rousses (M. LEROY).

- Mmes SIMONI, représentante de la Semcoda, Assistante à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès de la DI et BARBIER, correspondante sociale de Besançon.

La candidature comme secrétaire-adjoint de séance de M. PLUTA (UNSA) a été validée.

### I - Approbation du PV du 06/07/2021

Vote **pour unanime**.

### II - Suivi des travaux en cours

Mme SIMONI a fait un état des lieux :

#### **1/ cité d'Auxerre**

Le dossier est pour le moment en attente car l'architecte n'a pas pu accéder à certains logements (des photos ont été envoyées par les locataires par la suite).

Une demande de budget complémentaire concernant le changement de la VMC et des chauffe-eaux a été soumise au Service Central (SC).

Le ST est aussi en attente d'une réponse concernant le désamiantage (encapsulage ou désamiantage total?). Une réponse est espérée pour la fin 2021 sachant qu'une telle opération peut faire grimper de 50 % le coût d'un chantier.

#### **2/ cité de Dijon**

Tous les bilans électriques ont été faits. Ceux concernant l'amiante (DTA) et le gaz vont être lancés ce qui nécessitera de pouvoir accéder aux logements.

#### **3/ cité de Pontarlier**

Tous les diagnostics qui avaient été lancés ont été finalisés. Il va être prévu l'embellissement des parties

communes des 2 bâtiments, le recours à la laine de verre pour isoler et la mise aux normes électriques. Un retour du SC est attendu.

#### **4/ cité des Rousses**

La consultation des entreprises va être lancée en 01/2022 pour installer les cloisons dans les garages (amélioration de l'isolation) et remplacer les garde-corps.

Il est prévu, en option, le changement des portes d'entrée de la cité, des volets roulants et des cuisines (les pièces humides relèvent désormais du budget du ST compétent et non plus de la Programmation Immobilière - PI).

#### **5/ cité de Delle**

Le diagnostic réalisé sur les balcons ne révèle pas de risque structurel ; « seulement » une dégradation importante. Les balcons ont été nettoyés et les évacuations débouchées.

Si les balcons devaient être refaits, il faudrait que cela soit envisagé avec la rénovation des façades (la cité devant être remise à terme aux Domaines, le vote au Conseil d'Administration n'ayant pas encore eu lieu, cela ne semble pas nécessaire).

Par contre il sera nécessaire de refaire les épaufrures (morceaux de béton qui tombent). Le ST pense à faire installer des barrières autour du bâtiment afin d'éviter les accidents dus à des chutes de parties des balcons.

#### Les remarques de Solidaires

- Avec 3 PI de retard (2018 à 2020), il devient urgent que les travaux reprennent, à Auxerre par exemple. Pour cette dernière cité, la présence d'amiante dans les colles risque d'amener un surcoût non négligeable. Espérons un geste financier du SC.
- Concernant Delle, une fois remise aux Domaines, les fonds prévus pour une éventuelle rénovation de la façade et de balcons pourront être affectés à d'autres chantiers des cités de la DI.

... / ...

### III - Rénovations d'appartements

3 enveloppes destinées à financer des rénovations d'appartements ont été attribuées au ST de Dijon en 2021 (79 000€ puis 23 000€ et enfin 165 000€). Ces fonds proviennent de la redistribution du reliquat 2021 par le SC. Une preuve que le ST de Dijon est perçu comme très efficace par Paris.

Le ST travaille beaucoup avec des artisans et moins avec de grosses sociétés qui sous-traitent beaucoup et ont tendance à « gonfler » les devis.

#### Rénovations d'appartements réalisées

Cité	Type de logement	Travaux prévus	Coût
Morteau	T4	Rénovation complète du logement	19 447€
Morteau	T4	Rénovation complète du logement	28 879€
Morteau	T5	Rénovation de la SdB ( <i>passage d'une baignoire à une douche</i> )	8 964€
Les Rousses	T3	Rénovation complète du logement	22 344€ *
Dijon	T4	Peintures à refaire	2 653€
Pontarlier	T5	Rénovation sols séjour & chambre + plafond SdB	4 404€

\* Le coût élevé des rénovations d'appartements à la cité des Rousses provient des difficultés des artisans à conserver leurs ouvriers tentés par un départ en Suisse. Cela contraint les entrepreneurs à augmenter les salaires de leurs ouvriers afin de les conserver ... ce qui mathématiquement accroît le coût des chantiers.

#### Rénovations d'appartements en cours

Cité	Type/nombre de logements	Travaux prévus	Coût
Pontarlier	4 logements	Rénovation électrique	8 738€
Pontarlier	T3	Rénovation des pièces sèches	11 725€
Les Rousses	T2	Rénovation complète du logement	20 741€
Les Rousses	T4	Rénovation complète du logement	26 907€
Les Rousses	T4	Rénovation partielle de la SdB	3 205€
Les Rousses	T5	Rénovation des plafonds et murs de la cuisine	1 410€

Des rénovations sont également prévues en 2022 dans les cités de Morteau des Rousses, Pontarlier, Dijon et Auxerre.

### IV - Accueil des nouveaux responsables de cités

Cette CTM a été aussi l'occasion d'introniser les nouveaux responsables de cité (*titulaires et suppléants*) dont la candidature avait été validée par la CTM :

- M. Fabrice GUY : cité de Pontarlier (*suppléant*),
- M. Thomas LEROY : cité des Rousses (*titulaire*),
- M. Camille FAIRISE : cité des Rousses (*suppléant*).

La cheffe du PMR a rappelé l'importance du rôle qu'ils jouent entre les locataires et le ST. En 2022 une formation sera organisée à Tourcoing qui sera centrée autour de 3 thèmes : présentation de l'Établissement, pathologie bâtementaire (*être capable de pouvoir faire des diagnostics rapides d'un bâtiment*) et relations

entre les bailleurs et les locataires. Un module a été rajouté : la rédaction des états des lieux.

Lors de l'évaluation, un Avis Préalable d'Évaluation sera rédigé par le PMR pour tous les responsables de cité afin de mettre en avant leur participation au collectif.

### V - Taux d'occupation des cités

Ce taux est de 66 % si toutes les cités, y compris celle de Delle, sont prises en compte. Ce taux grimpe à 79 % si on enlève Delle.

Concernant la cité d'Auxerre et au vu des investissements consentis il a été demandé au ST d'ouvrir un des appartements aux autres Ministères. L'idée est

... / ...

de remplir au maximum la cité qui est occupée à 75 % (soit 14 logements sur 16).

Aucune démarche n'a encore été effectuée pour le moment mais la Fonction Publique et ses 3 versants (Étatique, Hospitalière et Territoriale) vont être sondés.

## VI - Situations personnelles

Par le biais des Admissions en Non Valeur et des remises gracieuses accordées par le Conseil d'Administration de l'EPA Masse, un débiteur que le ST avait sur la DI a vu ses dettes effacées. Ce dossier nécessite le suivi de la correspondante sociale de Besançon.

## VII - Questions diverses

### 1/ soucis à la cité de Dijon

Les locataires ont averti le ST que des individus se rencontraient sur le parking derrière la cité faisant craindre l'apparition d'un point de deal. Le ST explore plusieurs possibilités découlant de l'audit réalisé par la DDSF début décembre (portail, clôture végétale...).

Des travaux devront être menés mais avec quel budget ?

### 2/ audit réalisé par le Service Central

Le SC est venu effectuer un audit du ST de Dijon les 24-25/11. Il a visité les cités de Dijon et Auxerre. Il a annoncé réfléchir à un moyen d'harmoniser les rénovations d'appareillement entre ST car trop de disparités existent à l'heure actuelle.

### 3/ situation de la voirie à Pontarlier

Une société a été missionnée par le ST afin de trouver une solution à la circulation des véhicules devant la cité. Une idée serait de créer des chicanes avec des places de stationnement et l'installation de panneaux.

### 4/ cité de Morteau

Pour régler le problème du trou qui est apparu devant le vide sanitaire des travaux vont être réalisés mais il va falloir coordonner ceux-ci avec la rénovation à venir de la façade.

**SOLIDAIRES Douanes** était représentée par **Renaud GOYATTON** (titulaire). N'hésitez pas à le contacter pour toute demande de renseignements.

\* \* \* \* \*

## CALENDRIER DE LA PAYE 2022

MOIS	PAYE	PENSIONS
Janvier	Jeudi 27	Vendredi 28
Février	Jeudi 24	Vendredi 25
Mars	Mardi 29	Mercredi 30
Avril	Mercredi 27	Jeudi 28
Mai	Vendredi 27	Lundi 30
Juin	Mardi 28	Mercredi 29
Juillet	Mercredi 27	Jeudi 28
Août	Lundi 29	Mardi 30
Septembre	Mercredi 28	Jeudi 29
Octobre	Jeudi 27	Vendredi 28
Novembre	Vendredi 28	Mardi 29
Décembre	Mercredi 21	Jeudi 22

# Visioconférence télétravail, mesures sanitaires, restructurations - Dijon 13 décembre

Cette réunion a été organisée un peu en urgence compte-tenu des annonces gouvernementales du 09/12.

## I – Télétravail et équipements informatiques

L'instruction cadre relative au télétravail en douane a permis la mise en place depuis le 04/10 dernier du télétravail pérenne.

### Données chiffrées au 29/10 :

- **196 agents bénéficient du télétravail** : par le biais de **216 autorisations validées** réparties comme suit :

- 39 à la DI/ RI,
- 69 dans la DR de Dijon,
- 74 dans la DR d'Orléans,
- 34 dans la DR de Besançon.

- **91 autorisations portent sur des jours flottants** (ponctuel mensuel ou annuel) avec une moyenne de 49 jours par an.

- sur la DI, la **moyenne de jours télétravaillés hebdomadaire par agents est de 1,7 jours**. Au national, la moyenne est 1,5 jours.

- **54,2 %** des agents AG/OPCO télétravaillent (pour **3 %** en surveillance).

- **56 %** des télétravailleurs sont des femmes.

- **27 refus** ont été formulés, pour des motifs liés :

- à la recevabilité de la demande (*doublons, erreur dans les horaires indiqués...*) dans 11 cas,
- aux caractéristiques de l'agent et/ou du poste dans 4 cas,
- à la taille et l'activité du service dans 12 cas.

Des compromis ou des régularisations via de nouvelles demandes ont ensuite permis de la délivrance d'autorisations de télétravail.

- **3 refus** ont donné lieu à des recours gracieux qui n'ont pas abouti favorablement. Des recours en CAP sont envisagés au moins par 2 agents. Ces 3 refus portent sur des demandes induisant 2 jours de télétravail hebdomadaires.

Se réjouissant des avancées faites avec la mise en place du télétravail pérenne, les représentants syndicaux (CFDT, SOLIDAIRES) ont cependant noté le fait que les agents semblaient s'être auto-restreints dans leurs demandes, d'où le peu de refus.

Les représentants syndicaux (CGT, CFDT, SOLIDAIRES) ont souligné l'**obligation pour l'administration de dûment motiver tout refus**.

À l'exception du jour en commun en présentiel prévu pour un service, il est confirmé qu'**aucun jour n'est d'office exclu du dispositif de télétravail** (*ni lundi, ni vendredi, ni même mercredi*) pour les agents.

### Précisions sur le télétravail

La DI a confirmé être en attente de précisions sur certains points. Il est rappelé que l'**instruction cadre sur le télétravail en douane doit prochainement être modifiée** (*notamment pour se conformer à l'accord Fonction Publique relatif au télétravail*).

SOLIDAIRES souhaite la diffusion à tous les gents de la DI de la FAQ du 29/09 relative au télétravail, déjà transmise aux managers.

### Personnes vulnérables

Une instruction spécifique est parue. **SOLIDAIRES évoque la difficulté de pouvoir parfois joindre et surtout consulter rapidement le médecin de prévention** (*élément du dispositif de télétravail - mais aussi en cas de risque covid*).

### Plan de Formation

La formation des managers devrait être finalisée sur la DI pour mi-décembre. **Des formations à destination des agents télétravailleurs** seront prévues en **2022** au niveau national.

### Outils informatiques

**Le rôle précieux des TSI** dans le dispositif de télétravail est particulièrement souligné. La présence de TSI dans les 3 DR ne doit pas faire oublier que parfois ils sont contraints de prioriser au vu des tâches à réaliser.

### SIRHIUS

Les demandes d'autorisation de télétravail et d'utilisation de jours flottants (*ponctuels, mensuels ou an-*

... / ...

nues) sont réalisées par les agents dans **Sirhius** puis gérés par les chefs de service dans cet outil.

L'annulation des jours de travail, annulant le versement de l'indemnité journalière de télétravail de 2,5 euros implique une régularisation manuelle par les services RH, sur information des chefs de service.

### Les outils des télétravailleurs

Les ordinateurs portables sont devenus la norme sur la DI et sont utilisés par tous les télétravailleurs à une exception près.

- le plan de renouvellement du parc informatique largement réalisé en 2021, va se pour

suivre en 2022 avec 80 achats.

- des kits (écran, clavier, câbles) ont été distribués aux agents demandeurs.
- des casques facilitant l'utilisation de Softphone ont été distribués (*80 acquis via les CHSCT et 50 par la DI*). Des sacs à dos et malles ont également été fournis.
- la DI attend des instructions pour les stations d'accueil dont le coût et les caractéristiques posent question.

Un nouveau point de situation sera fait sur le télétravail à la fin du premier trimestre 2022.

## **II- La situation sanitaire dans la DI**

Après une période d'amélioration, **la situation se dégrade à nouveau progressivement**. Il y a eu **un cas positif au covid sur la DI**. Une nouvelle note DI rappelant la nécessité de **ne pas relâcher les efforts concernant les gestes barrières et le port du masque**, a été récemment diffusée.

Il n'y a pas eu de modification de la **doctrine d'emploi des masques** (cf. NA RH4-FIN2 du 07/05/2021). La gestion des masques se passe toujours entre le Pôle Moyens et Ressources (PMR, ex-PLI) de la DI et les SG (DR). La problématique des masques non adaptés reçus dans le Loiret est persistante et a été signalée par la DRCVL.

## **III - Télétravail et équipements informatiques**

### Bureau de Tours

Au vu des missions transférées, **3 agents sont impactés dès 2022 et 5 devraient l'être par la suite**.

En parallèle, 1 autre agent a fait l'objet d'un traitement dissocié du processus national défini, afin de tenir compte de sa situation individuelle.

M. LACHAUX indique qu'il y a un **dialogue régulier** entre la DI et les agents dans le cadre du dispositif d'accompagnement. Pour l'un des 2 agents, l'augmentation du CIA lui permettrait d'avoir une rémunération équivalente. L'autre agent devrait recevoir une réponse prochainement.

Des entretiens collectifs et individuels se sont tenus cet été et en **septembre, la DGFIP a organisé des portes ouvertes** auxquelles se sont rendus 9 agents. Les retours ont été plutôt positifs.

Le **13/10** s'est tenue une réunion entre la DR du Centre, le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) de l'Indre-et-Loire et les services RH de la DGFIP. Il a été confirmé que les résidences de Tours, Amboise et Loches notamment sont en sous-ef-

fectifs, ce qui rejoindrait les desiderata exprimés par les 3 agents prioritaires pour un possible détachement à la DGFIP.

**SOLIDAIRES** rappelle le calendrier trop contraint de réalisation de ces transferts de missions, le poids reposant sur les agents obligés d'envisager de quitter une administration qu'ils appréciaient dans un contexte d'information très insuffisant.

Il est urgent que sur **la base d'un écrit officiel, les agents aient a minima connaissance des résidences possibles d'affectation**, si possible avant la prochaine période interne de mutation DGFIP si des postes sont actuellement vacants. M. PATÉ indique que **des fiches de postes pour la DGFIP** devraient « en principe » être transmises en décembre.

### Bureaux de Nevers et Vesoul

Il y a deux agentes à Vesoul et deux agents à Nevers.

La DG a retiré ces deux bureaux de l'arrêté de fermeture mais des entretiens individuels ont néanmoins eu lieu avec les agents concernés respectivement le 22/09 et le 03/10.

**SOLIDAIRES Douanes** était représentée par **MM Frédéric MICHAU et Renaud GOYATON**. Pour toute demande de renseignements n'hésitez pas à la contacter.



# Réunion du CDAS 25 - Besançon 25 novembre

Le CDAS s'est réuni sous la direction du DR des Douanes, M. BOUR, pour la seule et unique fois de 2021 le 25/11 quelques jours avant le départ en retraite de celui-ci.

## I - Rapport 2020 de l'assistante sociale

Compte-tenu du conflit persistant concernant la mise en place du Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, de l'Engagement et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) aucun rapport ne sera présenté en séance.

Mme DUBOZ, Assistante Sociale Finances, précise qu'il y aura une nouvelle carte des assistantes sociales à compter du 01/01/2022. Une réorganisation est en cours qui conduirait à un secrétaire interrégional (Dijon) avec des délégués dans certains départements.

Comme lors du CHSCT 25 du 26/10, M. BOUR a indiqué qu'un courrier avait été envoyé à Bercy pour demander qu'un médecin de prévention soit affecté pour la Douane dans le Doubs (*agents vulnérables, colègues en SURV, visites médicales obligatoires...*).

## II - Compte-rendu de l'action du Comité d'Action Locale (CAL)

Le nombre de personnes concernées par l'action de la délégation (*retraités, actifs, enfants*) a diminué et passe de 3 001 personnes en 2019 à 2 922 en 2020, dont 1 415 retraités.

En 2020, il y avait seulement 2 personnes dans les locaux de la délégation (D. CLERC et L. DUBOZ), puisqu'il y avait carence de médecin de prévention.

Le CAL 2020 avait un budget de 34 100 € avec réserve de 6 % qui n'a pas été reversée (*le budget est calculé suivant le nombre de personnes qui dépendent du CAL*).

### **1/ Les crédits**

- l'Arbre de Noël a été annulé : économie du spectacle et des friandises (*le budget a fortement diminué par rapport à 2019*).

- action Escape Game : action qui a plu, il s'agit d'une sortie coûteuse pour les familles qui ont pu apprécier la contribution de l'action sociale.

- les entretiens avec la psychologue passent de 33 en 2019 à 19 en 2020 (*11 agents*) auxquels il faut ajouter les heures de concertation avec L. DUBOZ.

### **2/ La restauration**

La fréquentation a baissé du fait des confinements, mais reste stable par rapport aux plats à emporter.

### **3/ Le logement**

Il y a une baisse de l'aide, on passe de 42 dossiers en 2019 à 29 en 2020. En revanche, il y a une augmentation de l'aide à l'installation pour les nouveaux agents.

L. DUBOZ précise que les places d'urgences ne posent pas de problème, à l'inverse du contingentement préfectoral. En effet, cet été, sur le parc préfectoral (*logements SRIAS*), il n'y avait plus de logement disponible, les agents étaient sur liste d'attente.

### **4/ Les vacances**

- les colonies n'ont pas très bien marché en 2020 (*pandémie*) : de 90 enfants partis en 2019, ils ne sont plus que 27 en 2020.

- subventions : elles passent de 72€ en 2019 à 63€ en 2020, et concernent essentiellement des enfants adultes handicapés.

## III - Actions CAL 2021 : utilisation du budget

A été organisé un voyage des retraités dans les maisons EPAF au printemps, finalement annulé du fait du peu de participants. De nouveau organisé à l'automne, il a été annulé pour les mêmes raisons. Pour 2022, la sortie est annoncée pour la maison EPAF de Sainte-Maxime.

S'agissant des parcs de loisirs, au départ D. CLERC devait acheter des billets pour les parcs de loisirs, mais la responsable du budget s'y est opposé, alors qu'il y avait beaucoup d'inscription de familles.

Face à ce refus, il a été proposé que les agents achètent leurs places directement puis se fassent rembourser les places des enfants, par la suite auprès de D. CLERC. Cela a beaucoup moins marché puisque les familles devaient avancer l'argent.

Les cartes avantage jeunes ont bien fonctionné (*agents de moins de trente ans*). Le reste du budget viendra augmenter la valeur des cartes cadeaux des 12-14 ans (*de 30€ elle passera à 50€*).

Des cartes cadeaux ados (*15-17 ans*) seront distribuées pour une valeur d'environ 40€.

Une sortie va être proposée le 18/12/2021 au Marché de Noël de Kaysersberg avec possibilité le cas

... / ...

échéant de réserver deux bus. Une participation devrait être demandée à hauteur de 5€/personne de plus de 4 ans.

Concernant l'Arbre de Noël, le coût de la SACEM a nettement augmenté. Il y a 214 enfants inscrits, les portes ouvriront à 14h et le spectacle débutera à 14h30, étant précisé que le pass sanitaire doit être présenté, et qu'il sera contrôlé par des agents de sécurité payés par Paris.

Du gel et des masques seront à disposition. Le goûter des enfants sera distribué dans des sachets préparés. Les adultes pourront prendre un café et un gâteau emballé.

Malheureusement, il n'y aura pas d'aide logistique cette année de la DDFIP (*personnels et camionnette*) qui est en cours de déménagement. Le Père-Noël, en revanche, sera là en la présence de D. COURTOT.

### **5- Actions CAL 2022 : les prévisions**

Une sortie Europapark pour les actifs est prévue. Report de l'action prévue pour les retraités (*sortie dans le Jura*). Les cartes avantage jeunes seront maintenues

### **6- Questions diverses**

Le Restaurant Inter-Administrations (*RIA*) de Viotte : il n'y a pas eu de convention signée, et donc pas de factures payées. C. PILARSKI (*adjoint DR INSEE*) a prévenu la Directrice.

Concernant les autres conventions de restauration, elles restent en place. Réouverture de la restauration à la CCI en 09/2021 mais pas assez de place du fait de la distanciation sociale liée à la Covid (*le pass sanitaire n'y est pas exigé*).

D. CLERC déplore le non remplacement de la correspondante sociale de la DDFIP. Cela complique son travail, car elle a dû, par exemple, reprendre la gestion des cartes de cantine CCI gérées jusqu'à présent par l'ancienne correspondante sociale DDFIP.

Ce CDAS est le dernier de M. BOUR, qui part en retraite au 01/12. Son successeur à compter du 01/01/2022 est M. B. LIGIOT dont on ne sait pas encore s'il reprendra la fonction de Président du CDAS 25.

■

# Le contrat d'objectifs et de moyens Ministère-Douane 2022-2025

## Qui a mis un contrat sur la tête de la Douane ?

Quand des gens sur le départ imaginent la Douane de demain



Le 06/12 dernier, le Ministre O. Dussopt s'est déplacé en grande pompe au Havre pour signer avec la Directrice Générale le fameux contrat d'objectifs et de moyens de la Douane.

Si la DG pensait pouvoir s'organiser à peu de frais une petite opération de com' devant des douaniers débordants de reconnaissance ce fut raté puisque l'inter-syndicale a boycotté la réunion !! Mme la Directrice Générale en fut fort contrariée.

Ce contrat fait écho à celui signé par la DGFIP l'année dernière et qui sanctuarisait les effectifs (*en fait limitait surtout les suppressions d'emplois*) et les missions des Finances Publiques pour 3 ans, 2020-2022. En 2021 il a été annoncé que les suppressions seraient plus importantes que ce qui était prévu dans le contrat. Les promesses n'engagent, on le sait, que ceux qui y croient !

Sans même évoquer le principe même d'un contrat pour une administration régaliennne, on peut déjà s'interroger sur la temporalité choisie pour cette signature, car la DG ne va pas rester en poste encore très longtemps et le Ministre devra d'abord voir son camp l'emporter lors des prochaines échéances électorales d'avril-mai 2022 avant de mettre en œuvre ce contrat...

### Un contrat : dans quels buts ?

Il s'agit d'officialiser les missions de la Douane sur 4 ans et de sanctuariser les effectifs et les moyens financiers et matériels qui lui seront alloués durant cette période pour leur réalisation car selon O. Dussopt « *le besoin de Douane est prégnant* ». Comme si ce besoin n'existait pas depuis des décennies ?

Ce contrat s'appuie sur **7 mesures** déclinées en axes :

- être l'administration référente des frontières (*Brexit, maritimes, UE, e-commerce et migratoire*),
- tenir la frontière numérique,
- assurer le contrôle continu de la marchandise,
- mettre en place des moyens de détection des flux illégaux,
- détenir des outils opérationnels modernes,
- obtenir de meilleurs équipements pour les agents,
- recours aux données pour mieux cibler.

Ces mesures ont vocation à structurer nos futures missions et donc par déduction à déterminer les effectifs nécessaires. SOLIDAIRES Douanes rappelle depuis des années que la Douane doit être présente en frontière (*mais aussi dans les bassins d'activité*) et qu'elle est la police des marchandises.

On pourrait donc penser que l'on va enfin dans le bon sens mais ce document prouve que la Douane veut s'engager dans un futur technologique censé accroître le nombre de contentieux, lutter contre les flux illicites tout en accompagnant les entreprises à l'export. Le vieux côté schizophrénique de la Douane. Il recèle également un certain nombre de projets plus inquiétant pour le réseau douanier (*inscription dans la démétropolisation, intégration dans les Maisons France Services...*).

Prenons par exemple le contrôle en frontière : la DG veut investir toutes les frontières, physiques et numériques, en s'appuyant très largement sur l'informatique (*mesures 1 & 2*) mais fait fi de la fiabilité des outils informatiques et de la formation (*on n'improvise pas un contrôle phytosanitaire et la maîtrise de la réglementation qui s'y*

... / ...

*rapporte*). Sans oublier que ces nouvelles frontières nécessiteront aussi des spécialistes (*analystes de données...*) qu'il faudra former. La technologie ne pourra faire l'économie de personnels.

Autre glissement qui peut se révéler être un détournement de nos missions : le contrôle migratoire est mis comme priorité au moment où Frontex poursuit sa montée en puissance. Des moyens supplémentaires vont être alloués à la DNGCD pour acheter hélicoptères et bateaux (*on évoque aussi des drones, la réalisation de « missions tactiques » !!*). Quel est l'avenir de cette Direction qui est de moins en moins ancrée à la Douane ? Intégrer Frontex et se militariser ?

Les BSE dotées de moyens de contrôle et requalifiées de gardes-frontières ne vont-elles pas finir par devenir une annexe de la PAF ou de Frontex ? Cela semble la direction prise puisque page 13 (*axe 5 les frontières extérieures de l'Union*) le contrat indique que la Douane « *naturellement à l'armement de cette force (en parlant de Frontex)* ». Sans parler de l'éloignement de ce qu'est la mission première de la SURV : le contrôle de la marchandise à la circulation et le glissement de l'objet du contrôle : de la marchandise on passe à l'individu ce qui est normalement le travail de la police.

Le **contrôle de la marchandise** est réaffirmé à plusieurs reprises mais comme cela est rappelé, pour l'e-commerce comme pour d'autres secteurs économiques, « *il s'agit d'assurer un dédouanement rapide des envois ... et de préserver l'attractivité de la France* ». De quoi sérieusement relativiser la portée de cette annonce.

On ne peut passer à côté de la « perle » page 20 censée démontrer l'adaptation de la Douane : il s'agit du futur Service « Made in France » (*cela devait moins bien rendre en français*). 6 agents composeront ce service auvergnat destiné à accompagner l'origine française des produits (*cf. le tract de SOLIDAIRES Douanes du 29/11/2021 sur le sujet : <http://solidaires-douanes.org/Fabrique-en-France>*).

Ces quelques exemples tirés du document ne doivent pas faire oublier la partie RH, les conditions de travail ou encore l'équipement des agents (*Équipements de Protection Individuelle ou EPI*). Là encore, cette nouvelle vision de la Douane 2025 laissait imaginer de « grandes » choses. Et bien non.

Soit le texte se contente de reprendre les conséquences de la Loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 qui permet désormais à la hiérarchie de gérer comme elle le souhaite les agents et leur carrière, soit elle érige en axe de travail une obligation de l'employeur prévue par le Code du Travail (*les conditions de travail sécurisées pour les agents*).

On notera dans la filière RH un besoin ressenti d'accroître le soutien aux cadres sup' (*pour mieux gérer les restructurations sans doute*) et la volonté, page 22 de « *recentrer le ~~monologue~~ dialogue social sur les sujets stratégiques* » ce qui permettra de laisser les agents seuls face à l'encadrement pour les questions individuelles.

Cela au final ne constitue qu'une déclinaison de ce qui se fait actuellement ce qui n'est en rien un projet stratégique ou une nouveauté. À noter que les EPI ont été obtenues suite au conflit de 2019 et ne relève en rien d'une volonté propre de la DG. Elle ne fait que reprendre des éléments de résolution de ce conflit portés par l'intersyndicale depuis cette période.

Pour effectuer ces missions, il faudra bien des **effectifs** n'en déplaisent aux « geeks » qui ont imaginé le futur de nos missions. Ils sont évoqués page 37, 1 tableau et 4 paragraphes, et fixés à :

- 16 572 Emplois à Temps Plein Travillés (ETPT <sup>1</sup>) en 2022,
- 16 611 ETPT en 2023,
- 16 591 ETPT en 2024,
- 16 580 ETPT en 2025.

Ces chiffres intègrent les pertes d'emplois issues du transfert des missions fiscales (*officiellement 545 entre 2022 et 2025 mais dans les faits davantage avec les fonctions support*). Mis à part 2022, ces chiffres devront être modulés chaque année pour intégrer les transferts des missions fiscales.

Au final le nombre d'ETPT reste quasiment identique entre 2022 et 2025 (+8) avec 16 580 ETPT en AG-CO-SU pour tenir les frontières et contrôler les flots de marchandises, il y a très loin de la coupe aux lèvres sachant en plus les manques criants que SOLIDAIRES Douanes dénonce depuis des années dans de très nombreux services.

... / ...

<sup>1</sup> Cela signifie 100 % de temps de travail qui peut être réparti entre 2 agents à 50 % par exemple ou 1 agent à 100 %. Le nombre d'agents réel est donc supérieur au final aux ETPT annoncés.



## Au final que retenir de ce contrat ?

Cette présentation « à la hache » ne se veut pas exhaustive bien évidemment.

Les quelques exemples pris démontrent malgré tout qu'un virage est en passe d'être pris par la DGDDI :

- accentuation marquée de la technologie,
- dérives des missions,
- nouvelles réorganisations à venir de la DGDDI induites par nos nouvelles missions,
- inquiétudes sur l'avenir de certains services (*DNGCD*),
- réaffirmation de la prépondérance de l'accompagnement des entreprises au détriment du contrôle physique.

Il y a comme une espèce de douane fantasmée dans ce contrat façon *Minority Report*<sup>2</sup> où tout serait tracé, les flux illicites stoppés et les entreprises rendues compétitives et la France attractive, presque comme par magie. Tout ça grâce à la technologie et sans hausse nécessaire des effectifs.

Cette vision de la Douane se rapproche aussi du concept de sécurisation des frontières défendue par Frontex où le contrôle des personnes devient prédominant par rapport au contrôle des marchandises.

**Ce texte est clairement nocif pour la Douane**, si on lui ajoute en complément le LabAura. On trouve des détournements de missions, un contrôle entravé par le dogme de dédouanement accéléré des marchandises, de pseudos nouveautés concernant l'organisation des services, fausses-bonnes idées ; le tout saupoudré de nouveaux indicateurs destinés à suivre la performance.

Sans doute le moyen pour la hiérarchie et les Ministres de se prévaloir de résultats exceptionnels devant un parterre de journalistes et de témoins qui n'y connaissent rien mais à qui on explique que la Douane est performante alors que le nombre de flux illicites et la fraude (*y compris fiscale*) ne font que croître et embellir année après année.

Ce contrat va-t-il permettre de réaliser plus de contentieux avec de grands groupes et non pas seulement au détriment de petites PME dénuées d'avocats, d'avoir davantage d'effectifs pour effectuer des mobiles le long des frontières ou des axes de circulation ou un traitement plus juste des agents en terme de RH ?

Signer ce contrat va-t-il permettre d'obtenir davantage de reconnaissance de la part d'une hiérarchie dont les carrières se font grâce au travail des agents de terrain ? Va-t-il être un moyen de traiter l'ensemble des douaniers de la même manière et non d'opposer les branches entre elles ?

Si le besoin de Douane est prégnant, celui des douaniers est très clair : que l'on arrête de les considérer comme des rats de laboratoire en permanence et qu'on les laisse juste faire leur métier qui est d'utilité publique et pour lequel leur savoir-faire n'a plus à être prouvé, indicateurs ou pas.

Le projet de contrat est accessible à cette adresse : <https://douane.cloud/fichiers/contrat-budgetaire-signatures-02-12-2021.pdf>.

■

<sup>2</sup> Dans ce film d'anticipation tiré du roman de Philip K. Dick, la police est capable de prévoir les crimes avant qu'ils n'arrivent et à donc arrêter les criminels par anticipation avant qu'ils ne commettent leur forfait

# *Appel de l'intersyndicale douane pour un 10 mars 2022 de la colère*



## **Le 10 mars, grande mobilisation des Douaniers**

Isabelle Braun Lemaire n'a pas su nous défendre devant le ministre Dussopt. Elle est disqualifiée. Le ministre, dans le plus grand mépris, ferme la porte à toute négociation sur la mise en place d'une mesure indemnitaire pérenne suite au transfert de nos missions fiscales.

### **La rupture du dialogue social avec la Direction Générale est consommée.**

**La vengeance du duo Darmanin / Dussopt suite au printemps douanier de 2019 :**

- Transfert des missions fiscales et perte sèche de 700 emplois.
- Les services support sur la sellette.
- La Surveillance sous laboratoire pour regrouper les unités et bouleverser les cotes de service.
- Menace sur les répartitions contentieuses.
- Nos mutations et promotions saccagées par les Lignes Directrices de Gestion.
- Aucune revalorisation du point d'indice sur le quinquennat.
- Injustices sur la bonification retraite non corrigée.

### **Après**

Le Beauvau de la Sécurité...  
... Le Ségur de la Santé...  
**... Le Que-dalle de la Douane.**

**Nous vous appelons dès à présent à faire du 10 mars une grande journée de mobilisation, et à vous associer aux initiatives locales que nous allons proposer.**

Ultime marque de mépris, la prime de Noël 2021, annoncée à grand renfort de courrier à tous les agents, probablement annulée ! Encore une promesse non tenue par nos dirigeants qui portent la trahison en bandoulière.

L'intersyndicale DGDDI : CFDT-CFTC – CGT – USD-FO – SOLIDAIRES – UNSA-CGC

# Un objet symbole de la mondialisation



*L'indispensable passeport, nécessaire à tous les voyages, à l'histoire pas aussi récente qu'on pourrait le croire.*

L'écrivain Stefan Zweig écrivait dans *Le Monde d'hier* : "Avant 1914, la terre appartenait à tous les hommes (...). Il n'y avait pas de permis, pas de visas, pas de mesures tracassières." Est-ce à dire que le passeport est une invention récente ? C'est en tout cas l'objet indispensable à tous les grands déplacements. L'historienne Delphine Diaz nous en retrace les évolutions.

Il faut nuancer l'idée selon laquelle le passeport serait récent car de fait, les papiers administratifs permettant les déplacements ont en réalité une histoire longue. Déjà, au Ve siècle avant notre ère, l'Ancien Testament évoque la manière dont Néhémie, le chef des juifs, obtient de son souverain une lettre l'autorisant à voyager jusqu'en Judée. Dans la Chine ancienne, au début de la dynastie des Han (*Ile siècle avant notre ère*), les autorités délivrent des passeports qui procurent des informations sur l'état-civil, l'apparence physique de leur porteur, le but du voyage et l'itinéraire emprunté.

## **Le passeport d'Ancien Régime, document contesté par la Révolution française**

En Europe, les passeports se répandent plus tardivement, à la fin du Moyen Âge. Mais ils suscitent parfois de vives critiques, comme en France pendant la Révolution de 1789. Leur caractère inégalitaire en fait des symboles de la tyrannie. Les révolutionnaires promeuvent alors le principe de la libre circulation des individus. La Constitution de 1791 consacre ainsi la liberté "d'aller, de rester, de partir". Pourtant, par crainte de l'émigration contre-révolutionnaire, le passeport est vite rétabli l'année suivante, pour tous les voyageurs de plus de 15 ans qui souhaitent quitter leur canton de domiciliation.

Sous le Premier Empire, la police de Joseph Fouché perfectionne ce système de contrôle. Les nouveaux passeports, imprimés à Paris sur du papier à filigrane, deviennent en principe infalsifiable ; leur format est réglementé à partir de 1807.

## **Papiers et sans papiers en tous genres (et en toutes lettres)**

Aux États-Unis, le Congrès interdit la fraude en 1790 : les passeports jouent un rôle de plus en plus important en devenant une preuve de citoyenneté, protégeant ainsi son porteur de l'expulsion du territoire national. L'essor du libre-échange dans les années 1860 change la donne. Très vite, la France, la Suède, le royaume de Saxe, la Suisse, et la Norvège renoncent au contrôle d'identité à l'entrée de leur territoire. Mais il reste obligatoire aux États-Unis pour se déplacer pendant la guerre de Sécession entre 1861 et 1865. Les guerres, comme le conflit entre la France et la Prusse en juillet 1870 ou la Première Guerre mondiale, sont souvent un moment où l'obligation de se déplacer avec un passeport s'impose. Et ce dans toute l'Europe. Voire au-delà, comme en Australie où à partir de 1914 le passeport n'est plus réservé aux seuls forçats dont on contrôle la circulation entre les différents districts.

## **1917-1985. Des premières cartes d'identité à la création de l'espace Schengen**

C'est au même moment qu'apparaissent les cartes d'identité, obligatoires pour les étrangers en France à partir de 1917. Dans l'entre-deux-guerres, les réfugiés (*russes, arméniens, espagnols*) doivent posséder un certificat d'identité, le "passeport Nansen", indispensable pour se déplacer, avant que la convention de Genève instaure en 1951 des titres de voyages spécifiques pour les réfugiés. Les pays du bloc de l'Est surveillent de près la circulation de leurs ressortissants à l'étranger et au sein de leurs frontières : l'URSS a même mis en place un passeport intérieur, la propiska, que la Russie n'a supprimé qu'en 1994.

A partir de la fin du XXe siècle, la liberté de circulation est favorisée en Europe au sein des États (*espace Schengen de 1985*). Les ressortissants des pays du Sud y accèdent plus difficilement, avec notamment la mise en place d'un système policier de surveillance et d'identification biométrique à l'échelle européenne, généralisé après les attentats du 11/09/2001. Les droits à la circulation offerts par les passeports nationaux semblent plus inégaux que jamais. A titre d'exemple, un passeport japonais confère le droit de voyager sans visa dans 190 pays alors que le passeport afghan ne donne l'accès direct qu'à 25 pays du monde.

## SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS NUMÉRO 73

U  
n  
p  
e  
u  
d  
e  
d  
é  
t  
e  
n  
t  
e

	M		B		A		I		J	
T	O	B	O	G	G	A	N		U	V
	N	I	X	O	N		S	A	G	E
L	O	G	E	M	E	N	T		E	T
	L	A		M	A	M	A	N		E
T	O	M		E	U		G	U	A	M
	G	E	N	E		C	R	A	N	E
B	U		E	S	T	R	A	G	O	N
	E	V	E		A	I	M	E	N	T

### Solutions du numéro 73

Grille facile

Grille moyenne

Grille difficile

Grille diabolique

8	7	6	4	2	9	3	1	5
1	2	3	5	6	8	7	9	4
4	9	5	1	7	3	6	8	2
9	4	1	2	3	7	8	5	6
7	6	2	8	5	4	9	3	1
5	3	8	9	1	6	2	4	7
3	1	7	6	8	5	4	2	9
2	8	4	7	9	1	5	6	3
6	5	9	3	4	2	1	7	8

5	1	3	4	2	6	8	7	9
8	7	4	5	9	1	6	3	2
9	6	2	3	7	8	5	1	4
2	8	5	6	4	7	3	9	1
6	9	1	2	5	3	4	8	7
4	3	7	8	1	9	2	6	5
1	5	8	7	6	2	9	4	3
3	2	9	1	8	4	7	5	6
7	4	6	9	3	5	1	2	8

9	5	3	1	2	7	6	8	4
4	6	1	9	3	8	2	7	5
7	8	2	6	5	4	3	9	1
8	2	7	5	4	3	9	1	6
6	9	4	8	1	2	5	3	7
3	1	5	7	9	6	8	4	2
5	4	8	3	6	1	7	2	9
2	7	6	4	8	9	1	5	3
1	3	9	2	7	5	4	6	8

4	2	6	1	9	8	3	5	7
8	9	3	6	7	5	1	2	4
5	7	1	3	4	2	6	9	8
9	4	5	7	2	6	8	3	1
6	1	8	9	5	3	4	7	2
2	3	7	4	8	1	5	6	9
1	5	4	2	6	9	7	8	3
3	6	9	8	1	7	2	4	5
7	8	2	5	3	4	9	1	6

### Sudokus numéro 74

Grille facile

Grille moyenne

Grille difficile

Grille diabolique

			1			9		
9	1	4	8	5				6
8			3	6				5
6			5		9			
2	5				6			7
	9		2					3
5			8	7				4
7			1	6	3	5		2
	3			4				

	7	3	5		2			6
		9	6	8				2
2	8		4					
9								1
		8	1		5	4		
3								7
					8		9	2
	9			6	7	5		
	3		9		1	6	7	

	4					2	5	6
	3	8			2			
			4	5			3	
3	9			8				
		6				5		
				6			8	2
	8			1	9			
			3			1	4	
1	7	2						9

8			7					
		9	2					
	3							4
		5	4					6
6		7		9		4		8
4					1	9		
9	8							1
					6	5		
					4			3